



Jean-Paul Gouhénéche

55 Route de Guivry

02300 Ugny le Gray

03 23 38 01 45

Email: goyheneche02@orange.fr

à Monsieur le Préfet de l'Aisne.

Objet: Enregistrement - consultation publique - SAS EVOLIS BIOGAZ.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance un avis circonstancié sur l'installation d'une méthanerie sur la zone économique stratégique de l'agglomération Chauny Tergnier la Fère.

Comme beaucoup de mes contemporains, soucieux de préserver des conditions de vie décentes sur notre planète, j'ai accueilli avec enthousiasme l'émergence de ces méthaneries qui transforment le lisier de nos animaux domestiques en énergie, processus tout à fait conforme à la stratégie de développement durable indispensable à la préservation des ressources naturelles.

Habitant une commune rurale située à 8 km à l'ouest de la zone d'implantation de cette méthanerie, je n'émetts personnellement aucune réserve quant à son fonctionnement, n'encourant aucun risque de nuisance olfactive en cas de stockage des substrats organiques qui vont alimenter l'usine. Je laisse donc le soin aux habitants riverains d'émettre les réserves circonstanciées concernant ce sujet.

Par contre, notre commune est impactée par la création d'une lagune de stockage située sur son territoire, qui va accueillir un certain tonnage de digestat que l'agriculteur va épandre sur les terres autour de notre village...

Concernant les odeurs que pourrait dégager ce digestat, les informations données au public nous affirment qu'elles sont quasi-inexistantes... Les habitants de notre commune ne devraient donc pas être incommodés par d'éventuelles mauvaises odeurs...

Par contre, de nombreuses publications émettent de fortes réserves concernant le processus d'épandage du digestat... En effet, les unes pointent du doigt les risques de pollution des nappes phréatiques par la présence éventuelle de métaux lourds contenus dans les résidus de stations d'épuration... Elles craignent également des pollutions de l'eau dues à des bactéries résistantes aux antibiotiques issus de l'élevage industriel. Les autres font état d'une dégradation des sols du à un faible apport de carbone par les digestats liquides et surtout une volatilité inquiétante de gaz ammoniaqué, très dangereux pour la santé et pour la biodiversité... On aurait constaté la destruction de milliers d'abeilles sur le territoire national, à cause de ce phénomène...

L'alimentation en matière solide et liquide de cette lagune se fera par voie routière, ce qui va occasionner une augmentation sensible de véhicules à gros tonnage qui risque de perturber fortement le trafic sur nos voies de communication et de dégrader nos routes...

Compte tenu des observations exposées ci-devant,

je sollicite des services de l'état, de sa police et des institutions territoriales:

_ de mettre en place les moyens de surveillance adéquats afin de prévenir toutes pollutions ou nuisances susceptibles de porter atteinte à la santé des habitants de notre territoire, et de prendre toutes décisions propres à faire cesser ces nuisances.

_ ces moyens de surveillance devront analyser tous les ans la composition des sols concernés par les épandages, ainsi que l'eau des ruisseaux, des fossés et des nappes phréatiques circulant dans les territoires considérés.

_ Tous les éléments de ces analyses devront être laissés à la disposition du public afin que chaque citoyen puisse s'assurer qu'il n'est pas mis en danger par cette industrie.

Vous remerciant de l'attention que vous ne manquerez pas de porter à cette contribution pour la consultation publique que vous avez initiée, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes respectueuses salutations.

Ugny le Gay, le Jeudi 10 Décembre 2020

 *Jean-Paul Goyhénèche*